



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 décembre 2021
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8-11 février 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Pérou

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Pérou est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2022-2026, soit un montant de 4 250 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 40 750 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2022/1.

Remarque : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le Pérou est le septième pays le plus peuplé de l'Amérique latine et des Caraïbes ; il compte 33 millions d'habitants, dont 9,6 millions d'enfants et d'adolescents, soit 29 % de sa population. Ce pourcentage est plus élevé encore dans la région de l'Amazonie, où il atteint respectivement 42 %, 40 % et 38 % dans les départements de Loreto, Ucayali et Amazonas. 66 % des enfants et des adolescents vivent sur la côte, 25,8 % se définissent comme autochtones ou indigènes et 3,6 % comme afro-péruviens, et 10,4 % d'entre eux présentent une certaine forme de handicap.

2. Le Pérou fait partie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, avec un revenu annuel par habitant de 6 978 dollars avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)¹. Entre 2000 et 2019, le pays représentait la troisième économie d'Amérique latine et affichait le taux de croissance annuel le plus élevé. Cependant, la pandémie de COVID-19 a provoqué l'une des plus graves récessions de la région, entraînant une chute de 11,1 % du produit intérieur brut en 2020². En 2019, l'indice de développement humain était de 0,778, plaçant le Pérou à la 79^e position sur 189 pays.

3. Le Pérou se classe au deuxième rang des pays d'Amérique latine ayant accueilli des migrants en provenance du Venezuela. Sur les 1 050 000 Vénézuéliens installés dans le pays, environ 190 000 sont des enfants et des adolescents. Parmi ces derniers, 47 %³ ne sont pas scolarisés, et 33 % présentent des signes de problèmes de santé mentale⁴. 62 % des ménages d'origine vénézuélienne comptant des enfants ou des adolescents vivent dans des logements surpeuplés⁵.

4. Le Pérou a accompli des progrès considérables en ce qui concerne le respect des droits de l'enfant mentionnés dans certains objectifs de développement durable⁶. Ainsi, en 2018, le taux de participation aux activités d'apprentissage organisé (un an avant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire) était de 99,2 %, et la prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans était de 0,46 %. Toutefois, les progrès ne sont pas aussi prometteurs dans d'autres domaines, comme le montrent les données de 2018 concernant le retard de croissance chez les moins de 5 ans (12,17 %) et la proportion de femmes de 20 à 24 ans mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans (17 %).

5. D'après l'Institut national de statistiques et d'informatique (INEI), la pandémie a accru l'incidence de la pauvreté parmi les enfants et les adolescents, celle-ci étant passée de 28,3 à 40,5 %, essentiellement en zone urbaine. La hausse de 48 % des

¹ Banque mondiale, « The World Bank in Peru: overview ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.worldbank.org/en/country/peru/overview#1> (page consultée en février 2020).

² Institut national de statistiques et d'informatique (INEI), *Rapport technique sur la production nationale* (en espagnol), n° 1, janvier 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.inei.gob.pe/media/MenuRecursivo/boletines/01-informe-tecnico-produccion-nacional-nov-2020.pdf>.

³ INEI, *Conditions de vie de la population vénézuélienne résidant au Pérou* (en espagnol), Lima, juin 2019. Disponible à l'adresse suivante : https://www.inei.gob.pe/media/MenuRecursivo/publicaciones_digitales/Est/Lib1666/.

⁴ UNICEF, *La pandémie et la santé mentale des enfants et des adolescents vénézuéliens au Pérou* (en espagnol), 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/peru/informes/pandemia-salud-mental-ninas-ninos-adolescentes-venezolanos-en-peru>.

⁵ *Bilan commun de pays des Nations Unies pour le Pérou* (en espagnol), mars 2021. Disponible à l'adresse suivante : https://peru.un.org/sites/default/files/2021-09/PERU%20CCA%20FINAL_13.9.21.pdf.

⁶ Tous les chiffres indiqués dans ce paragraphe sont extraits du profil de pays du Pérou sur les objectifs de développement durable (en anglais), Données de l'UNICEF. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/sdgs/country/per/>.

dépenses publiques consacrées aux enfants et aux adolescents entre 2013 et 2019 ne s'est pas accompagnée d'améliorations significatives concernant la disponibilité et la qualité de certains services.

6. Selon une étude récente⁷, un enfant sur dix vivant au Pérou est orphelin et a bénéficié d'un programme gouvernemental d'aide financière. La protection sociale reste néanmoins fragmentée, et pâtit de lacunes persistantes en matière de coordination verticale et horizontale ainsi que d'une couverture limitée. D'après le Ministère du développement et de l'inclusion sociale, les programmes sociaux tels que Cuna Más et Contigo couvrent respectivement 13,8 % et 49,3 % des enfants et des adolescents ciblés. Il n'existe pas de programmes destinés aux populations autochtones ou migrantes et aux personnes en situation de handicap ou de pauvreté qui sont exposées aux chocs climatiques et à d'autres types d'urgence.

7. Selon le Comité des droits de l'enfant, les données ne sont pas collectées et analysées systématiquement⁸. Si les enquêtes et les registres administratifs ont pu être améliorés avec l'appui de l'UNICEF, il convient de renforcer le suivi des données sur la pauvreté, la violence, les atteintes et l'exploitation sexuelles des enfants, notamment en ce qui concerne les zones rurales, les populations migrantes et autochtones ainsi que les personnes handicapées.

8. La couverture des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement reste faible. Selon l'UNICEF, seuls 26 % et 51 % de la population utilisent respectivement des services élémentaires d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable, avec des disparités entre zones rurales et zones urbaines⁹. Dans ce domaine, les principaux goulots d'étranglement sont liés à la fourniture de services décentralisés et à la gouvernance du secteur public.

9. À l'échelle nationale, les taux de mortalité néonatale et infantile atteignent respectivement 8 et 14 décès pour 1 000 naissances vivantes, et sont plus élevés dans les zones rurales (14 et 22 %) que dans les zones urbaines (9 et 14 %). Il s'agit de taux de mortalité néonatale et infantile les plus élevés recensés dans les Andes et en Amazonie¹⁰.

10. En matière de malnutrition chronique, à l'instar du surpoids et de l'obésité, il subsiste des disparités entre les zones rurales (24,8 %) et les zones urbaines (7,2 %), avec des tendances qui s'opposent¹¹. Ainsi, la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants autochtones est supérieure de 9 % à celle des enfants non autochtones¹². De même, la prévalence de l'anémie chez les enfants âgés de 6 à 35 mois reste supérieure à 40 %, et elle atteint 50,9 % parmi les enfants autochtones et défavorisés¹³.

11. Bien que 78,6 % des enfants âgés de moins de 3 ans aient reçu une vaccination complète en 2019¹⁴, la couverture vaccinale reste insuffisante. Le Ministère de la

⁷ Susan D. Hillis *et al.*, « Global minimum estimates of children affected by COVID-19-associated orphanhood and deaths of caregivers: a modelling study », *The Lancet*, vol. 398, n° 10298, juillet 2021.

⁸ CRC/C/PER/CO/4-5.

⁹ UNICEF, Profil de pays du Pérou (en anglais), Données de l'UNICEF. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/country/per/>.

¹⁰ INEI, *Enquête démographique et de santé familiale* (en espagnol), 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://proyectos.inei.gob.pe/endes/resultados.asp>.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ INEI, *Pérou : Indicateurs de performance des programmes budgétaires 2015-2020* (en espagnol). Disponible à l'adresse suivante : <https://proyectos.inei.gob.pe/endes/ppr.asp>.

¹⁴ *Ibid.*

santé indique qu'en novembre 2020, pendant la pandémie, les programmes de vaccination à destination de cette population ont été réduits de 20 %.

12. En 2019, sur les 38,0 % d'adolescents ayant eu recours à un service du Ministère de la santé, un tiers seulement ont reçu des soins complets. Ce chiffre est tombé à 9,4 % pendant la pandémie de COVID-19. Environ 30 % des adolescents risquent de développer des problèmes de santé mentale, soit 10 points de plus que la moyenne mondiale¹⁵.

13. L'analyse de l'UNICEF portant sur les inégalités entre les genres met en évidence deux problèmes majeurs : les normes de genre néfastes qui banalisent les grossesses et les unions précoces, et la crise des soins. En 2019, 9,3 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans étaient mères et 3,3 % attendaient leur premier enfant¹⁶, augmentant les risques de violence et d'abandon scolaire, entre autres, ainsi que les risques liés à la santé.

14. D'après l'enquête menée en 2010 par l'Institut national de statistiques et d'informatique sur l'utilisation du temps, les adolescentes consacrent neuf heures par semaine aux tâches domestiques, contre moins de cinq heures pour les adolescents¹⁷. La situation s'est dégradée pendant la pandémie, qui a accru la charge de travail domestique et les responsabilités familiales pesant sur les femmes, empêchant leur participation à des activités telles que l'apprentissage.

15. Bien que l'accès aux services de développement de la petite enfance soit globalement insuffisant à l'échelle nationale (16,3 %), des disparités subsistent tout particulièrement chez les enfants en situation de handicap et les populations migrantes et rurales¹⁸. Plus de 60 % des enfants handicapés âgés de moins de 5 ans présentent une forme grave de handicap. Parmi les enfants âgés de moins de 3 ans présentant des risques de développement ou des incapacités, seuls 3 310 bénéficient des 105 programmes d'intervention précoce mis en place.

16. Malgré les progrès accomplis en matière d'accès à l'éducation, la pandémie a eu des répercussions sur l'abandon scolaire et l'apprentissage à tous les niveaux de l'enseignement. Au total, 705 000 élèves ont interrompu leur scolarité ou risquaient de le faire. Parmi eux, 234 000 ont abandonné en raison de problèmes de connectivité ou de communication avec leur enseignant.

17. Des différences subsistent concernant l'achèvement en temps voulu du cycle primaire parmi les enfants hispanophones et ceux parlant des langues autochtones (respectivement 90,7 et 79,7 % en 2019). Des écarts demeurent entre les zones urbaines et les zones rurales en ce qui concerne les niveaux d'acquisition satisfaisants, lesquels atteignent respectivement 17,7 et 11,1 % en mathématiques, et 39,8 % et 16,7 % en compréhension écrite chez les élèves en deuxième année d'enseignement primaire¹⁹.

18. Selon les estimations, les services éducatifs spécialisés destinés aux enfants en situation de handicap couvrent seulement 38 à 40 % de la demande. Cette situation s'explique par plusieurs éléments : difficulté à identifier les populations cibles,

¹⁵ Ministère de la santé et UNICEF, *La santé mentale des enfants et des adolescents dans le contexte de la COVID-19, Étude en ligne – Pérou 2020* (en espagnol). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/peru/informes/pandemia-salud-mental-ninas-ninos-adolescentes-venezolanos-en-peru>.

¹⁶ INEI, *Enquête démographique et de santé familiale* (en espagnol), 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://proyectos.inei.gob.pe/endes/resultados.asp>.

¹⁷ Disponible à l'adresse suivante : https://www.inei.gob.pe/media/MenuRecursivo/publicaciones_digitales/Est/Lib0960/Libro.pdf.

¹⁸ Ministère de l'éducation et Programme Cuna Más.

¹⁹ Ministère de l'éducation, *Recensement d'évaluation des élèves* (en espagnol), 2019. Disponible à l'adresse suivante : <http://umc.minedu.gob.pe/ece2019/>.

budget limité, et manque d'adaptation du matériel pédagogique aux différents types et degrés de handicap.

19. Si l'on ne tient pas compte du passage dans le secondaire, le taux d'abandon cumulé atteint 6,4 %, et il augmente chez les adolescents en situation de pauvreté ou d'extrême pauvreté (7,1 et 7,6 %). Seuls 17,7 % et 14,7 % des élèves en deuxième année d'enseignement secondaire réussissent respectivement les évaluations en mathématiques et en lecture²⁰.

20. Les enfants et les adolescents péruviens vivent dans des contextes empreints de violence. D'après l'Enquête nationale sur les relations sociales, en 2019, 70 % des enfants âgés de 12 à 17 ans étaient victimes d'une certaine forme de violence commise par une personne de leur entourage, et 60 % des enfants et des adolescents subissaient des violences psychologiques et physiques en milieu scolaire. Selon l'Enquête démographique et de santé familiale, en 2020, 52,1 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans avaient subi des violences de la part de leur conjoint ou partenaire.

21. Selon le Centre d'urgence pour les femmes rattaché au Ministère des femmes et des populations vulnérables, en 2020, 69,2 % des cas de violence sexuelle concernaient des enfants et des adolescents, et plus particulièrement des filles et des adolescentes (91,3 %). Seules 3,6 % des victimes avaient sollicité l'aide de ce type d'organisation.

22. En 2019, 6 497 enfants et adolescents en situation de vulnérabilité et séparés de leur famille résidaient dans 236 établissements d'accueil²¹.

23. En 2018, sur les 5 904 adolescents en conflit avec la loi, 91,8 % étaient des garçons, 41,9 % étaient âgés de 17 ans, et 28,9 % étaient âgés de 16 ans au moment de leur arrestation²². Le Pérou privilégie la privation de liberté au détriment des mesures socioéducatives prévues par les normes internationales en matière de sanction des délits commis par des adolescents. Les centres de détention sont surpeuplés et des offrent conditions carcérales inappropriées²³.

24. D'après le Ministère du développement et de l'inclusion sociale et le Programme alimentaire mondial, quelque 7 millions de Péruviens vivaient dans des zones de forte ou de très forte vulnérabilité à l'insécurité alimentaire en 2018, en raison de phénomènes climatiques récurrents²⁴. En 2017, 2,5 millions d'enfants étaient exposés aux inondations, 2,7 millions aux sécheresses, 108 000 aux basses températures, et 628 000 étaient touchés par les effets du phénomène El Niño. En 2019, 40 827 enfants étaient exposés à des risques liés aux changements climatiques²⁵.

25. Les leçons et recommandations tirées de l'évaluation du programme de coopération 2017-2021 entre le Pérou et l'UNICEF ont éclairé l'élaboration du

²⁰ *Ibid.*

²¹ Ministère des femmes et des populations vulnérables, *Huitième rapport annuel du Plan national d'action pour l'enfance et l'adolescence 2012-2021* (en espagnol). Disponible à l'adresse suivante : <https://cdn.www.gob.pe/uploads/document/file/1762188/VIII-Informe-PNAIA-2019.pdf.pdf>.

²² INEI, *Rapport statistique annuel sur la criminalité et la sécurité publique 2012-2018* (en espagnol). Disponible à l'adresse suivante : https://www.inei.gob.pe/media/MenuRecursivo/publicaciones_digitales/Est/Lib1691/.

²³ UNICEF, *Analyse de la situation des enfants et des adolescents au Pérou* (en espagnol), 2020.

²⁴ Ministère du développement et de l'inclusion sociale et Programme alimentaire mondial, « Carte de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire en raison de la récurrence des phénomènes naturels, 2018 ». Disponible à l'adresse suivante : <https://sigrid.cenepred.gob.pe/sigridv3/documento/10166>.

²⁵ Estimations établies par l'UNICEF à partir de données du Centre national d'évaluation, de prévention et de réduction des risques de catastrophe (CENEPRED) et de l'Institut national de défense civile.

présent descriptif. Elles mettent en évidence les nécessités suivantes : a) approfondir les interventions menées sur les territoires en adoptant des priorités évolutives et des initiatives innovantes ; b) appliquer une approche intersectorielle, coordonner les programmes, en particulier ceux destinés aux adolescents, et réduire les inégalités ; c) inclure des approches transversales dans les descriptifs de programme de pays ; et d) continuer à renforcer l'intégration de la gestion des situations d'urgence, en veillant à prendre en compte le lien entre l'action humanitaire et le développement dans la gestion de la crise migratoire et pandémique.

26. Une étude de l'UNICEF montre que 76 % des entreprises péruviennes seraient prêtes à soutenir des initiatives et des organisations à vocation sociale en faveur des enfants et des adolescents²⁶. Le secteur privé, y compris les médias, est un allié de poids dans l'élaboration et le déploiement de solutions programmatiques, ainsi que dans le financement des programmes de pays.

27. L'avantage comparatif de l'UNICEF au Pérou tient à sa capacité à rassembler, au nom de l'État, la société civile, les médias, le secteur privé et les acteurs locaux en vue d'accélérer la réalisation des droits des enfants et des adolescents.

Priorités du programme et partenariats

28. Le programme de pays pour la période 2022-2026 est aligné sur la Vision du Pérou à l'horizon 2050, et notamment sur deux de ses objectifs : a) les personnes réalisent leur potentiel en bénéficiant de chances égales et sans discrimination ; et b) une société démocratique, pacifique, respectueuse des droits humains, et sans peur ni violence. Il est également aligné sur les priorités stratégiques 1 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), portant respectivement sur le bien-être et l'égalité des chances et sur l'efficacité de la gouvernance démocratique et l'exercice équitable de la citoyenneté, ainsi que sur les groupes d'objectifs du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et le Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres.

29. Conformément à l'examen de la prise en compte des questions de genre dans les programmes, le programme met l'accent sur les actions transformatrices dans cinq domaines : système de soins ; achèvement des études secondaires ; grossesse/maternité et mariages précoces des adolescentes ; violence sexuelle et liée au genre à l'égard des femmes, des filles et des adolescentes ; et autonomisation des adolescents dans les domaines scientifique et technologique.

30. Le programme de pays vise à améliorer la capacité de la société et du gouvernement péruviens à faire en sorte que les enfants et les adolescents, en particulier ceux en situation de vulnérabilité et présentant un risque d'exclusion, puissent accéder à des services de santé de qualité, vivent dans des environnements sains, sûrs et résilients, soient protégés de la violence, de la maltraitance et de la discrimination, et bénéficient de conditions leur permettant de prendre une part active aux décisions qui les concernent, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à d'autres instruments internationaux.

31. En plus d'apporter une assistance technique, l'UNICEF renforcera les capacités institutionnelles nationales et infranationales, appuiera la formation des fonctionnaires aux questions de genre, et sensibilisera sur les droits des enfants et des adolescents, la communication pour le développement, la production de données probantes, la gestion des connaissances, le plaidoyer et la communication, la

²⁶ UNICEF et Deloitte, *Que font les entreprises pour les enfants au Pérou ?* (en espagnol), 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/peru/informes/que-estan-haciendo-las-empresas-por-derechos-ninos-en-el-peru>.

coopération Sud-Sud et triangulaire, ainsi que sur les partenariats avec le secteur privé.

32. Le programme de pays contribuera à la mise en œuvre de solutions visibles qui apporteront des changements dans la vie des enfants et des adolescents les plus vulnérables des territoires prioritaires que sont Ucayali, Huancavelica, Loreto et Lima Norte. L'UNICEF recherchera une complémentarité entre les interventions menées en aval (par exemple, amélioration de l'accès aux services de développement de la petite enfance, d'éducation et de santé, renforcement de la résilience aux changements climatiques et promotion de la participation), et les interventions en amont, comme la consolidation des politiques et des systèmes nationaux.

33. L'UNICEF a mené trois consultations auprès de différentes parties prenantes, dont une consultation conjointe avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population, auprès de plus de 300 partenaires clés (Gouvernement, société civile, donateurs et universitaires).

34. Pour le prochain programme de pays, l'UNICEF poursuivra sa coopération avec les organismes des Nations Unies dans le cadre des programmes conjoints et des mécanismes interorganisations existants, dirigera le groupe consacré au résultat 2 (éducation et protection de l'enfance), et participera au groupe de travail sur les populations réfugiées et migrantes (entre autres).

Chaque enfant et chaque adolescent survit et s'épanouit

35. La théorie du changement vise à ce que, d'ici à 2026, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables, aient accès à des services complets de développement de la petite enfance, de santé et de nutrition, ainsi qu'en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH).

36. L'UNICEF poursuivra son plaidoyer en faveur de politiques et de programmes universels et complets portant sur la santé, la nutrition, le développement de la petite enfance, la protection sociale, l'EAH, le climat et l'environnement, en collaboration avec le Ministère de la santé, le Ministère du développement et de l'inclusion sociale, et le Ministère du logement, de la construction et de l'assainissement. L'organisation soutiendra les normes sociales positives associées à l'éducation parentale, aux soins et travaux domestiques, et à la santé globale des adolescents.

37. L'UNICEF plaidera pour l'extension de la couverture des programmes de développement de la petite enfance fondés sur les soins pour le développement de l'enfant et sur une approche porteuse de transformations en matière d'égalité des genres, en coordination avec le Ministère des femmes et des populations vulnérables, le Ministère de l'éducation et le Ministère du développement et de l'inclusion sociale, et concevra des modèles locaux axés sur la pertinence et la qualité des programmes ciblant les populations autochtones, migrantes et en situation de handicap. L'UNICEF interviendra dès le départ auprès des organismes gouvernementaux pour élaborer un plan destiné à intégrer ces programmes dans les politiques et les instruments institutionnels afin d'assurer leur continuité et leur déploiement à grande échelle.

38. Avec le Ministère de la santé, l'UNICEF contribuera à la mise au point d'outils, de stratégies et de programmes évolutifs visant à garantir l'accès à des services complets de santé de l'enfant (incluant des services de vaccination, de nutrition et de santé mentale). Par ailleurs, en collaboration avec les directions régionales de la santé, l'UNICEF élaborera des modèles locaux axés sur la pertinence et la qualité des programmes ciblant les populations autochtones, migrantes et en situation de handicap, notamment en vue de faire face à la pandémie de COVID-19 et à d'autres situations de crise humanitaire. Parallèlement, l'UNICEF aidera les adolescents à accéder à des programmes complets de soins de santé, en mettant l'accent sur la santé

mentale, la nutrition et la santé sexuelle et procréative, notamment la santé maternelle et l'hygiène menstruelle.

39. L'UNICEF encouragera la participation du secteur privé dans les domaines de la communication, de la logistique, des infrastructures, des technologies et de la télémédecine, afin d'améliorer les services de développement et de santé de l'enfant, ainsi que la santé globale des adolescents. L'organisation mettra également en œuvre d'autres approches transversales, telles que la communication pour le développement et les programmes tenant compte des questions de genre, afin de prévenir et combattre les grossesses, les atteintes sexuelles et les mariages précoces chez les adolescentes.

Chaque enfant et chaque adolescent apprend

40. La théorie du changement vise à ce que, d'ici à 2026, les enfants et les adolescents bénéficient de politiques d'éducation inclusive dans le primaire et le secondaire, et de programmes qui les reconnaissent en tant que titulaires de droits et acteurs du changement.

41. L'UNICEF aidera le Ministère de l'éducation à élargir les programmes d'éducation inclusive et élaborera des modèles permettant d'accompagner les populations exclues de l'enseignement primaire et secondaire dans les zones prioritaires, en coordination avec les directions régionales de l'éducation et les autorités locales chargées de la gestion éducative. L'organisation veillera à ce que ces modèles soient conformes aux principales composantes des Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

42. S'agissant de l'éducation primaire inclusive, l'UNICEF apportera une assistance technique au Ministère de l'éducation afin d'assurer l'entrée, le passage et l'achèvement dans l'enseignement primaire grâce à des services spécialisés d'aide à l'apprentissage, en mettant l'accent sur les supports et les pratiques pédagogiques et sur la formation des enseignants.

43. Dans le cas de l'éducation secondaire, l'UNICEF apportera une assistance technique au Ministère de l'éducation afin de renforcer les capacités des directeurs d'établissement, des enseignants et des élèves, en coordination avec les directions régionales de l'éducation et les autorités locales chargées de la gestion éducative. L'objectif est de promouvoir l'acquisition de compétences fondamentales, transférables, numériques et favorisant l'employabilité, en concevant des modalités de formation alternatives, flexibles et évolutives contribuant à l'achèvement des études secondaires. L'UNICEF encouragera plus particulièrement l'indépendance et l'autonomisation des adolescentes dans les domaines scientifique et technologique, en renforçant les partenariats avec le secteur privé.

44. L'UNICEF aidera les adolescents à accéder à l'information ainsi qu'aux mécanismes, compétences et outils de participation nécessaires à l'exercice de leur capacité d'action, en consolidant les systèmes de gouvernance dont ils font partie et en renforçant la surveillance publique portant sur la réalisation de leurs droits et l'action climatique. Ces activités seront menées dans le cadre de mécanismes participatifs aux niveaux scolaire et communautaire, et dans le cadre de la Conférence locale de la jeunesse sur les changements climatiques organisée au Pérou.

45. Enfin, l'UNICEF impliquera le secteur privé dans la promotion du droit à l'éducation en facilitant l'accès à la connectivité et aux innovations, en améliorant les infrastructures et les services, en renforçant les compétences de la vie courante et les aptitudes professionnelles, et en fournissant les ressources nécessaires à la réalisation de projets innovants.

Chaque enfant et chaque adolescent est protégé

46. La théorie du changement vise à ce que, d'ici à 2026, les enfants et les adolescents soient protégés de la violence physique, psychologique, sexuelle et liée au genre, et bénéficient de services garantissant leur protection et leur accès à la justice, notamment dans les contextes d'urgence.

47. L'UNICEF facilitera la transformation des normes sociales et des normes de genre qui influencent la violence à l'égard des enfants et des adolescents en renforçant la capacité des familles, des écoles, des communautés, des prestataires de services, des médias et du secteur privé à repérer, prévenir et transformer les pratiques violentes, et encouragera les bons comportements et les pratiques parentales positives. En outre, l'UNICEF appuiera les actions de plaidoyer du Ministère de l'éducation et du Ministère des femmes et des populations vulnérables, et leur fournira une assistance technique pour l'élaboration de politiques, de programmes et de réglementations visant à prévenir la violence contre les enfants et les adolescents.

48. Grâce à l'assistance technique apportée au Ministère des femmes et des populations vulnérables, l'UNICEF renforcera la capacité des systèmes locaux et nationaux de protection à fournir des services respectant les normes internationales aux enfants et aux adolescents victimes de violence sexuelle, aux personnes survivantes de violences et de crimes basés sur le genre, et aux enfants privés de soins parentaux. Afin d'améliorer la prise en charge des enfants et des adolescents, les compétences des fonctionnaires seront renforcées en mettant l'accent sur la gestion des cas, notamment au moyen d'une approche interculturelle tenant compte des questions de genre. L'UNICEF appuiera également la Surintendance des migrations pour lui permettre d'intégrer une approche tenant compte des besoins des enfants dans ses services aux populations migrantes.

49. L'UNICEF apportera une assistance technique au Bureau du Procureur général, au Ministère de la justice et des droits humains et au Programme national de centres pour la jeunesse, afin de promouvoir le recours à des mesures autres que la privation de liberté ainsi que la réinsertion familiale et sociale des adolescents en conflit avec la loi, notamment en leur donnant accès aux services sociaux et à des possibilités d'emploi. Par ailleurs, l'UNICEF fournira un appui technique au Ministère des femmes et des populations vulnérables afin de renforcer sa réponse institutionnelle en matière d'accès à la justice, en améliorant la qualité et la spécialisation des fonctionnaires intervenant dans la justice, la protection et la prise en charge des victimes. Enfin, l'UNICEF collaborera avec le secteur privé afin de promouvoir la réinsertion sociale des adolescents en conflit avec la loi.

50. En reliant les interventions déployées face à la crise migratoire et celles répondant à d'autres situations d'urgence, cette composante du programme de pays favorisera le lien entre l'action humanitaire et le développement afin de renforcer le système de protection des enfants et des adolescents.

Pauvreté et protection sociale

51. La théorie du changement vise à ce que, d'ici à 2026, les enfants et les adolescents aient accès à un système et à des programmes complets de protection sociale permettant de réduire la pauvreté au moyen d'une approche multidimensionnelle, et de favoriser la résilience au stress et aux chocs extérieurs.

52. L'UNICEF renforcera le système de protection sociale en favorisant la coordination et l'articulation de ses programmes destinés aux enfants, ainsi que leur adaptation aux populations en situation d'exclusion ou susceptibles d'être touchées par des situations d'urgence.

53. L'UNICEF apportera un appui technique au Ministère du développement et de l'inclusion sociale, et plaidera pour l'élaboration de propositions visant à renforcer le système de protection sociale afin de garantir son caractère exhaustif, universel et résilient au stress et aux chocs extérieurs, en utilisant une approche du cycle de vie porteuse de transformations en matière d'égalité des genres (système de soins). L'organisation nouera des partenariats avec le secteur privé afin d'instaurer progressivement des socles de protection sociale.

54. L'UNICEF fournira une assistance technique au Ministère du développement et de l'inclusion sociale, au Ministère de l'économie et des finances, à l'Institut national de statistiques et d'informatique et aux universités, afin d'adapter les normes, les politiques, les méthodologies et les outils permettant de mesurer systématiquement la pauvreté des enfants dans le cadre d'approches multidimensionnelles et résilientes aux niveaux national et infranational.

55. L'UNICEF apportera un appui technique au Ministère de l'économie et des finances ainsi qu'au Ministère du développement et de l'inclusion sociale pour leur permettre de se doter d'outils et de capacités garantissant l'adéquation et l'affectation en temps voulu des dépenses publiques. À cet effet, l'UNICEF renforcera la capacité de ces ministères à mesurer l'efficacité et la qualité des dépenses publiques nationales. Au niveau infranational, l'organisation contribuera à l'évaluation et à la gestion des finances publiques, en mettant l'accent sur l'équité entre les territoires et les groupes de population.

56. Cette composante contribuera à la conception de politiques qui compléteront les actions programmatiques proposées dans le cadre de la composante sanitaire relative aux systèmes de soins et au développement de la petite enfance. Enfin, cette composante viendra compléter les efforts d'investissement public en faveur des enfants dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection et de la protection sociale, et favorisera l'intégration d'une approche tenant compte des questions de genre dans les politiques et les programmes.

Participation des citoyens et du secteur privé

57. La théorie du changement vise à ce que, d'ici à 2026, la société et le secteur privé péruviens reconnaissent, appliquent, encouragent et exigent le respect des droits de l'enfant et la concrétisation de l'action climatique.

58. L'UNICEF collaborera avec le gouvernement et le secteur privé, et jouera un rôle important dans le rassemblement des parties prenantes publiques et non étatiques autour des questions liées aux enfants à l'échelle mondiale, régionale et locale. Cette composante vise à améliorer les connaissances des secteurs public et privé concernant l'effet des politiques commerciales sur les enfants et les communautés, et à promouvoir des pratiques commerciales responsables.

59. L'UNICEF agira pour que les partenaires clés du secteur privé, notamment les médias et les associations d'entreprises, renforcent leurs engagements en faveur des droits des enfants et des adolescents, collaborent à la construction d'environnements résilients dans leurs domaines d'influence, et contribuent au financement, aux connaissances et à l'influence nécessaires pour accroître l'importance des objectifs de développement durable relatifs aux enfants et aux adolescents.

Efficacité du programme

60. Cette composante permettra de garantir une gestion efficace grâce aux éléments suivants : coordination des programmes ; planification, suivi et évaluation ; et respect des normes de qualité des programmes en matière de planification et d'obtention de résultats en faveur des enfants et des adolescents.

61. L'UNICEF utilisera la capacité de communication et d'influence que lui confèrent sa marque et sa réputation pour s'exprimer dans le débat public, les médias, les organisations syndicales et les associations intervenant dans le domaine de la communication, et accroître ainsi l'espace réservé aux droits des enfants et des adolescents dans l'information et le divertissement. L'UNICEF encouragera les autorités publiques à surveiller l'information et la représentation des enfants et des adolescents à travers les médias, et utilisera les réseaux sociaux et les médias numériques pour permettre aux enfants et aux adolescents de s'exprimer en tant qu'agents du changement.

62. L'UNICEF consolidera les liens entre interventions humanitaires et développement, en renforçant les capacités nationales et communautaires en matière de prévention, de préparation et de riposte face aux effets des événements climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, élévation du niveau de la mer, séismes, etc.). À cet effet, l'UNICEF collaborera avec les parties prenantes, y compris dans le secteur privé, afin d'accroître la résilience des communautés.

Tableau récapitulatif du budget

| <i>Composante du programme</i> | <i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i> | | |
|---|--|--------------------------|---------------|
| | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Autres ressources</i> | <i>Total</i> |
| Chaque enfant et chaque adolescent survit et s'épanouit | 700 | 9 300 | 10 000 |
| Chaque enfant et chaque adolescent apprend | 600 | 8 900 | 9 500 |
| Chaque enfant et chaque adolescent est protégé | 900 | 8 100 | 9 000 |
| Pauvreté et protection sociale | 700 | 7 250 | 7 950 |
| Participation des citoyens et du secteur privé | 650 | 3 500 | 4 150 |
| Efficacité du programme | 700 | 3 700 | 4 400 |
| Total | 4 250 | 40 750 | 45 000 |

Administration du programme et gestion des risques

63. Le présent document résume les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. Les responsabilités des dirigeants locaux, nationaux, régionaux et au niveau du siège sont définies dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux interventions de l'organisation.

64. Le programme examine les risques liés à la COVID-19, aux phénomènes naturels à fort impact, aux changements climatiques et aux urgences sanitaires. Parmi les autres risques figurent l'instabilité politique et sociale, les crises économiques, la réduction de la marge de manœuvre budgétaire et le financement limité de la part des donateurs.

65. L'UNICEF surveillera l'évolution de la situation afin de réévaluer les hypothèses de planification, de tenir compte des risques et d'ajuster le programme. En collaboration avec le gouvernement et le système des Nations Unies au Pérou, l'UNICEF évaluera régulièrement les risques stratégiques, programmatiques, opérationnels et financiers, définira les mesures d'atténuation appropriées, et contrôlera l'efficacité des systèmes de gouvernance ainsi que la gestion des ressources humaines et financières.

Suivi et évaluation

66. En coopération avec les ministères compétents, l'UNICEF surveillera les progrès accomplis vers la réalisation des droits de l'enfant, en mesurant la réduction des obstacles qui entravent la création d'environnements favorables, l'accessibilité et la demande de services sociaux de qualité, ainsi que le renforcement des données probantes disponibles aux niveaux national et infranational. En outre, l'UNICEF assurera le suivi des résultats énoncés dans le présent document de programme et des indicateurs du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, sur lequel il est aligné.

67. En collaboration avec l'Institut national de statistiques et d'informatique et le gouvernement, l'UNICEF renforcera les capacités nationales et infranationales afin de produire des données administratives ventilées de qualité. L'organisation appuiera la conception et la mise en œuvre d'enquêtes nationales destinées à recueillir des données sur les privations des enfants, notamment dans les domaines où des manques d'informations ont été mis en évidence, afin d'améliorer le suivi des indicateurs alignés sur les objectifs de développement durable et les rapports humanitaires.

68. L'UNICEF appuiera le renforcement des capacités nationales d'évaluation en s'attachant à : a) consolider les systèmes nationaux d'évaluation afin qu'ils puissent prendre en compte les enfants ; b) évaluer les actions menées en vue de réaliser les objectifs de développement durable, notamment ceux ayant trait au mandat de l'UNICEF ; c) produire des données probantes afin d'éclairer les processus et les rapports nationaux sur les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs ; et d) plaider pour des évaluations menées par les pays et pour l'utilisation des données qui en résultent.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement du Pérou et l'UNICEF, 2022-2026

| |
|---|
| Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 6, 8, 10, 12, 13, 14, 16, 19, 20, 24, 25, 28, 32, 38 |
| Priorités nationales : Objectif de développement durable 1 à 6, 8, 10, 13, 16, 17 |
| Résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour une coopération en faveur du développement durable (UNSDCF) impliquant l'UNICEF : 1 à 6 |
| Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025 : 1 à 5 |

| Réalizations de l'UNSDCF | Résultats de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C) | Moyens de vérification | Produits indicatifs du programme de pays | Partenaires principaux, cadres de partenariat | Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|--|---|--|--|---|---|---|-------|--------|
| | | | | | | RR | AR | Total |
| 1. D'ici à 2026, les personnes accéderont plus facilement à un travail décent et au système complet de protection sociale, lequel inclura un socle de protection sociale garantissant un accès universel à la santé (notamment sexuelle et | 1. D'ici à 2026, les enfants et les adolescents auront accès au développement de la petite enfance et à des services intégrés de santé et de nutrition, avec une attention particulière pour les populations vulnérables. | <p>Pourcentage d'enfants (entre 24 et 59 mois) bénéficiant d'activités d'éveil et de soins attentifs de la part de leurs parents ou des personnes qui s'occupent d'eux.</p> <p>DR : 16,3 % C : 30,0 %</p> <p>Proportion de femmes âgées de 15 à 19 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions en matière de relations sexuelles, d'utilisation de la contraception et de soins de santé procréative.</p> <p>DR : 63,9 % C : 74,0 %</p> | <p>Registres administratifs</p> <p>Enquête démographique et de santé familiale (ENDES)</p> | <p>1.1. Les programmes de développement de la petite enfance et d'éducation parentale mis en place dans les territoires prioritaires permettent d'améliorer la qualité, la pertinence, la résilience et l'accessibilité des services pour les populations autochtones, réfugiées migrantes et déplacées, ainsi que pour les enfants handicapés et leur famille.</p> <p>1.2. La capacité des systèmes de santé est</p> | Ministère du développement et de l'inclusion sociale, Ministère de l'éducation, Institut national de statistiques et d'informatique (INEI), Ministère de la santé | 700 | 9 300 | 10 000 |

| Réalizations de l'UNSDCF | Résultats de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C) | Moyens de vérification | Produits indicatifs du programme de pays | Partenaires principaux, cadres de partenariat | Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|---|--|---|--|--|--|---|-------|-------|
| | | | | | | RR | AR | Total |
| procréative), à la nutrition, à la sécurité alimentaire, à un revenu de base et à un système de prise en charge, dans le cadre d'une approche intégrée mettant l'accent sur l'égalité de genre et les droits. | | Pourcentage d'adolescentes anémiées. DR : 23,8 % C : 19,0 % | | renforcée pour permettre aux enfants vulnérables d'accéder aux services de vaccination, de nutrition et de santé dans les territoires prioritaires. | | | | |
| | | Création et mise en œuvre de mécanismes de planification, de coordination et d'examen multipartites fondés sur des données probantes dans le secteur eau, assainissement et hygiène. DR : 0 C : 4 | | 1.3. Les adolescents ont accès à des programmes de santé intégrale et grandissent dans des environnements propices à la santé mentale qui les protègent des abus sexuels, des grossesses adolescentes et des mariages précoces. | | | | |
| 2. D'ici à 2026, les personnes bénéficieront d'un accès plus équitable à une éducation universelle de qualité et à une protection particulière, dans le cadre d'une approche intégrée mettant l'accent sur l'égalité de | 2. D'ici à 2026, les enfants et les adolescents bénéficieront de politiques et de programmes d'éducation inclusive garantissant le passage dans le primaire et le secondaire, et reconnaissant les enfants et les adolescents en tant que titulaires de droits et acteurs du changement. | Taux net ajusté de scolarisation des enfants du quintile le plus pauvre dans l'enseignement primaire. DR : 93,5 % C : 97,0 % | Enquête nationale auprès des ménages (ENAH) Recensement d'évaluation des élèves | 2.1. Le système d'éducation et les enseignants des territoires prioritaires améliorent leur capacité à proposer un enseignement primaire de qualité, pertinent, inclusif et résilient, en accordant une attention particulière aux populations autochtones, réfugiées migrantes et déplacées, ainsi qu'aux enfants handicapés et à leur famille. | Ministère de l'éducation, INEI, Plan national d'action pour les enfants et les adolescents | 600 | 8 900 | 9 500 |

| Réalizations de l'UNSDCF | Résultats de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C) | Moyens de vérification | Produits indicatifs du programme de pays | Partenaires principaux, cadres de partenariat | Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|--------------------------|-----------------------|---|------------------------|---|---|---|----|-------|
| | | | | | | RR | AR | Total |
| genre et les droits. | | | | <p>2.2. Les adolescents ont accès à des approches de l'enseignement secondaire qui favorisent le développement de leurs compétences et de leurs aptitudes, tout en garantissant l'obtention de leur diplôme et leur employabilité.</p> <p>2.3. Les enfants et les adolescents ont accès aux informations, mécanismes, compétences et outils nécessaires pour participer, en tant qu'agents du changement, à la promotion de la sécurité publique afin de garantir leurs droits.</p> | | | | |
| | | <p>Taux d'achèvement de l'enseignement secondaire^a</p> <p>DR : 79,7 % C : 83,3 %</p> <p>Pourcentage d'enfants scolarisés dans le secondaire atteignant le niveau de compétence minimal en lecture.</p> | | | | | | |

^a Chez les 17-18 ans.

| Réalizations de l'UNSDCF | Résultats de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C) | Moyens de vérification | Produits indicatifs du programme de pays | Partenaires principaux, cadres de partenariat | Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|--|--|--|---|--|--|---|-------|-------|
| | | | | | | RR | AR | Total |
| | | <p>DR : 40,0 % C : 44,0 %</p> <p>Pourcentage d'enfants scolarisés dans le secondaire atteignant le niveau de compétence minimal en mathématiques.</p> <p>DR : 34,4 % C : 40,0 %</p> | | | | | | |
| 2, 3 et 6 3. D'ici à 2026, l'amélioration des interventions humanitaires et des mécanismes de relèvement d'après crise permettra aux personnes vulnérables, ne bénéficiant d'aucune protection et en situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire de mieux faire face aux situations de crise, dans le cadre d'une approche intégrée mettant | 3. D'ici à 2026, les enfants et les adolescents seront protégés de la violence physique, psychologique, sexuelle et liée au genre, et pourront bénéficier de services garantissant leur protection et leur accès à la justice, notamment dans les contextes d'urgence. | <p>Pourcentage de mères (ou de personnes s'occupant généralement d'enfants) qui pensent que les châtiments corporels sont nécessaires pour élever/éduquer les enfants.</p> <p>DR : 20,2 % C : 15 %</p> <p>Pourcentage d'enfants condamnés à une peine non privative de liberté.</p> <p>DR : 51 % (2020) C : 59 %</p> <p>Pourcentage d'enfants placés en familles d'accueil (par rapport au nombre total d'enfants recevant une solution formelle de prise en charge).</p> <p>DR : 42 % (2019) C : 55 %</p> | <p>ENDES</p> <p>Enquête nationale sur les relations sociales</p> <p>Données administratives du Ministère des femmes et des populations vulnérables</p> <p>Données administratives du Programme national de centres pour la jeunesse</p> | <p>3.1. Les familles, les écoles, les communautés et le secteur privé disposent des capacités nécessaires pour repérer, prévenir et transformer les pratiques violentes envers les enfants et les adolescents.</p> <p>3.2. Le système de protection de l'enfance est doté des capacités et des outils nécessaires pour dispenser des services de qualité et adéquats répondant aux besoins des enfants et des adolescents, y compris dans les situations d'urgence.</p> <p>3.3. Les enfants et les adolescents en conflit avec la loi, les victimes de violence sexuelle et/ou les</p> | INEI, Ministère des femmes et des populations vulnérables, Ministère de l'éducation, secteur privé | 900 | 8 100 | 9 000 |

| Réalizations de l'UNSDCF | Résultats de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C) | Moyens de vérification | Produits indicatifs du programme de pays | Partenaires principaux, cadres de partenariat | Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|---|--|---|--|---|---|---|-------|-------|
| | | | | | | RR | AR | Total |
| l'accent sur l'égalité de genre, les droits et les territoires. | | | | personnes survivantes de violence liée au genre ainsi que les victimes et témoins d'autres crimes ont accès à des services judiciaires appropriés conformément aux normes internationales. | | | | |
| 1 et 3 | 4. D'ici à 2026, les enfants et les adolescents auront accès à un système et à des programmes de protection sociale intégrée qui contribuent à réduire la pauvreté grâce à une approche multidimensionnelle et résiliente au stress et aux chocs externes. | <p>Pourcentage d'enfants (entre 0 et 17 ans) vivant en situation de pauvreté monétaire.</p> <p>DR : 40,5 % (2020) C : 35 %</p> <p>Proportion du total des dépenses publiques consacrées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale).</p> <p>DR : 90,6 % C : 90,0 %</p> | ENAHO Ministère de l'économie et des finances | <p>4.1 Le Pérou dispose de données probantes sur la situation des enfants ainsi que de méthodologies et d'outils permettant de mesurer systématiquement la pauvreté des enfants dans le cadre d'une approche multidimensionnelle et résiliente.</p> <p>4.2. Le Pérou dispose de propositions pour bâtir un système de protection sociale intégré, universel et résilient, capable de faire face au stress et aux chocs externes dans le cadre d'une approche fondée sur le cycle de vie.</p> <p>4.3. Le Pérou possède les outils et les capacités nécessaires pour améliorer la qualité et la</p> | INEI, Ministère du développement et de l'inclusion sociale, Ministère de l'économie et des finances | 700 | 7 250 | 7 950 |

| Réalizations de l'UNSDCF | Résultats de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C) | Moyens de vérification | Produits indicatifs du programme de pays | Partenaires principaux, cadres de partenariat | Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|--|--|--|------------------------|--|---|---|-------|-------|
| | | | | | | RR | AR | Total |
| | | | | redevabilité des investissements dans les programmes et les politiques en faveur des enfants et des adolescents. | | | | |
| 6. D'ici à 2026, les personnes, notamment celles se trouvant en situation majeure de vulnérabilité et de discrimination (enfants, adolescents et jeunes), exerceront leurs droits de manière égale grâce, d'une part à une gouvernance, une cohésion sociale et un accès à la justice plus efficaces, et, d'autre part, au combat mené contre l'inégalité entre les genres et toutes les formes de | 5. D'ici à 2026, la société et le secteur privé péruviens reconnaissent, appliquent, encouragent et exigent le respect des droits de l'enfant. | Pourcentage d'informations présentées sous l'angle des droits humains. DR : 42 % C : 60 % | Enquête de l'UNICEF | 5.1. Les médias possèdent les connaissances, les capacités et les outils nécessaires pour s'autoréglementer et accroître l'espace réservé aux droits des enfants et des adolescents dans l'information et le divertissement. 5.2. Les partenaires des secteurs public et privé renforcent leurs engagements en faveur des droits des enfants et des adolescents, en mobilisant leurs ressources, leurs connaissances et leur influence pour atteindre et élargir les objectifs de développement relatifs aux enfants. | Médias et entreprises prioritaires du secteur privé | 650 | 3 500 | 4 150 |
| | | Pourcentage de personnes considérant que la population est de plus en plus sensibilisée aux droits des enfants et des adolescents. DR : 14 % C : 20 % | | | | | | |
| | | Pourcentage d'entreprises, sur les 500 qui enregistrent le chiffre d'affaires le plus élevé, disposant de politiques institutionnelles relatives aux droits des enfants et des adolescents. DR : 1 % C : 6 % | | | | | | |

| <i>Réalisations de l'UNSDCF</i> | <i>Résultats de l'UNICEF</i> | <i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i> | <i>Moyens de vérification</i> | <i>Produits indicatifs du programme de pays</i> | <i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i> | <i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i> | | |
|---|------------------------------|---|-------------------------------|---|--|--|---------------|---------------|
| | | | | | | <i>RR</i> | <i>AR</i> | <i>Total</i> |
| discrimination et de violence liée au genre, dans le cadre d'une approche intégrée. | | | | | | | | |
| Efficacité du programme | | | | | | 700 | 3 700 | 4 400 |
| Total des ressources | | | | | | 4 250 | 40 750 | 45 000 |